

GRUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE – CLS PONTIVY COMMUNAUTE

Compte-rendu n°1 - Réunion du 18 octobre 2023

Diffusion : Le 14 Décembre 2023 aux membres du groupe de travail

I. **Éléments de contexte**

1. Contexte

En avril 2019, Pontivy Communauté a adressé une lettre d'intention au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, décrivant son souhait de s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé. Pontivy Communauté et l'ARS ont ensuite déterminé le cadre de ces travaux en février 2020.

A la suite de ce premier engagement, l'intercommunalité a répondu à l'appel à candidatures « Santé Environnement et contrats locaux de santé » du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3) et a été retenue pour la réalisation d'un Diagnostic Local en Santé Environnement (DLSE), intégré au diagnostic territorial global du CLS de Pontivy Communauté.

2. Définition du Contrat Local de Santé

« *Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour **réduire les inégalités territoriales et sociales de santé**. Il est l'expression des **dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires** sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, **au plus près des populations**.* » - Ministère des Solidarités et de la Santé.

La mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé poursuit plusieurs objectifs dont :

- Réduire la mortalité prématurée évitable (les décès avant 65 ans liés à des comportements à risque) ;
- Favoriser la fluidité des parcours et l'accès aux soins pour tous ;
- Permettre un meilleur accès à la santé pour les populations vulnérables.

3. Calendrier

L'élaboration d'un Contrat Local de Santé engage plusieurs étapes :

- 1) Réalisation d'un diagnostic local de santé (dont santé environnement) : avril 2020 – décembre 2021
- 2) Réunion des groupes de travail pour l'élaboration du plan d'action stratégique : février – juin 2022
- 3) Réunion des groupes de travail pour la rédaction des fiches-actions opérationnelles : octobre – novembre 2022

4) Signature du CLS : mars 2023

4. Gouvernance et instances

- **La chefferie de projet :**

L'animation de la démarche CLS est du ressort de la chefferie de projet (binôme cheffe de projet DD ARS 56 et chargée de mission santé sur le territoire).

- **Le Comité de Pilotage (Copil) :**

La gouvernance de la démarche est quant à elle assurée par le Comité de Pilotage CLS qui réunit les signataires du Contrat Local de Santé et financeurs institutionnels.

- **Le Comité technique (CoTech) CLS :**

Les propositions de décision soumises au Copil sont préparées par le Comité Technique (CoTech) CLS composé des représentants de la DD ARS du Morbihan, de représentants de Pontivy Communauté et d'acteurs territoriaux relevant d'un échelon de direction.

- **Le Comité technique spécifique Santé Environnement (CoTech SE)**

Ce CoTech dédié à la Santé Environnementale est composé de représentants de la DD ARS du Morbihan, d'Elus et techniciens de Pontivy Communauté. Il est co-animé par l'IREPS Bretagne et a pour rôle de formuler des propositions de décision spécifiques à la santé environnementale qui sont ensuite soumises au Copil CLS.

- **Les Groupes de travail (GT)**

Les 5 axes thématiques principaux du CLS ont donné lieu à des groupes de travail afin de les décliner sous la forme d'un plan d'action stratégique puis de fiches actions opérationnelles.

5. Les signataires du Contrat Local de Santé de Pontivy Communauté

Le Contrat Local de Santé a été officiellement signé le 14 mars 2023 par plusieurs institutions : Pontivy Communauté, l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan, la Mutualité Sociale Agricole Portes de Bretagne, la Région Bretagne, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan et la Préfecture du Morbihan.

II. Point d'étape sur l'avancement du Contrat Local de Santé

Se référer à la présentation PowerPoint

III. Temps d'interconnaissance

Par petits groupes, les participants sont invités à se présenter, exprimer quelles sont leurs motivations pour participer à ce groupe de travail, leurs attentes et échanger sur ce qu'évoque pour eux le terme de « démocratie en santé ».

Restitution des échanges :

Les motivations exprimées par les membres du groupe de travail pour participer à ce groupe sont : un intérêt pour les travaux du Contrat Local de Santé, pour les enjeux relatifs à l'offre de soins sur le territoire (soins en ville et à l'hôpital), pour la démocratie sanitaire et la possibilité de donner son avis sur la politique de santé. Des membres du groupe de travail soulignent aussi que leur engagement peut parfois venir d'un vécu personnel, notamment d'expériences négatives avec le système de santé.

La complexité du système de santé est également évoquée. Il est difficile de savoir où s'adresser du fait d'un manque de lisibilité de l'offre de soins. La recherche d'information se fait en général seulement lorsque l'on est confronté à un problème.

Pour ce qui est du terme de « démocratie en santé », celui-ci est difficile à définir. Pour les membres du groupe il s'agit d'informer les citoyens sur ce qui existe en matière de santé, leur apporter du service au plus près (ex : solutions de soins mobiles) de façon à ce que chacun ait accès à l'information sur les services existants pour les aider dans leur parcours de santé.

IV. Focus sur la fiche action et temps de réflexion

Au moment de l'élaboration des fiches-actions du Contrat Local de Santé, le groupe de travail « participation citoyenne », composé de citoyens volontaires, de représentants des usagers du système de santé, de membres du Conseil de développement du Pays de Pontivy et animé par Pontivy Communauté, le Conseil de développement du Pays de Pontivy et l'Agence Régionale de Santé, a fait le choix de retenir une action intitulée « Favoriser la connaissance et l'appropriation des instances de démocratie en santé sur le territoire ».

La démocratie en santé étant définie comme « *une démarche qui vise à associer, dans un esprit de dialogue, de concertation et de réflexion partagée, l'ensemble des acteurs et usagers du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé* ».

Afin de permettre la mise en œuvre d'une démarche de démocratie en santé, plusieurs lois ont été adoptées qui reconnaissent les droits des usagers du système de santé et créer des instances de représentation spécifiques.

L'objectif poursuivi par la présente fiche action est donc de faire connaître les instances de démocratie sanitaire à la population de Pontivy Communauté via une/des campagne(s) d'information par divers canaux ;

D'organiser des présentations de ces instances de démocratie sanitaire du territoire de santé au sein du groupe de travail « participation citoyenne » afin de préparer une communication accessible à l'attention des citoyen·ne·s de Pontivy Communauté : définition de l'instance, de son rôle, des modalités d'engagement ;

D'organiser une communication/sensibilisation récurrente de l'information via la presse, les sites internet des collectivités.

- **Temps de réflexion**

De façon individuelle, les membres du groupe de travail sont invités à noter sur un post-it leurs idées pour répondre aux questions ci-dessous avant une restitution collective.

Restitution :

- Comment communiquer sur les instances de démocratie en santé (par quels canaux ?, selon quelle récurrence ? ...) ?

Communiquer via les réseaux sociaux/internet pour les plus jeunes / presse papier pour les plus âgés. Journal, bulletins municipaux, médias des communes. Relais d'information par les participants du groupe de travail.

Des flyers dans les cabinets médicaux, paramédicaux.

Communiquer aux moments d'actions associatives sur ce que font les bénévoles au quotidien. Mettre les associations à contribution pour présenter les bénévoles représentants des usagers. Donner de la visibilité à la vie associative en santé pour aussi donner envie aux usagers de s'y intéresser.

Faire en sorte que les informations sur la démocratie en santé soient visibles dans les structures, par exemple avoir une affiche de présentation de la Commission Des Usagers (CDU) dans les secrétariats et salles d'attente du Centre Hospitalier, avoir des permanences. Sur la télévision dans les chambres des patients, diffuser une présentation de la Commission des Usagers.

Il existe des Maisons des usagers dans certains établissements ex : un projet de Maison des usagers au sein de l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB) sur le site de Plouguernével. La Maison des usagers réunit les représentants des usagers et toutes les associations présentes à l'hôpital.

Faire en sorte que les instances de représentation des usagers soient aussi connues des professionnels.

Un portail en ligne de l'Agence Régionale de Santé permet de déposer une réclamation et de signaler un évènement indésirable. Cette plateforme est également mal connue.

- Quelles informations communiquer sur les instances de démocratie en santé ?

Faire connaître l'objet de l'association / instance, son lieu (où s'adresser), la façon de la saisir.

Proposer une liste des associations existantes susceptibles d'aider la population dans ses démarches et dans son parcours de soins.

Avoir un numéro vert pour renseigner tous les usagers, orienter. Communication sur les numéros verts existants.

- Comment donner envie à la population de s'intéresser à ces instances ?

Faire un maximum de publicité dans les différents supports. Faire des portraits des représentants des usagers : quel est leur rôle ?

V. Conclusion

La mise en place de l'action doit se faire sur la durée du Contrat Local de Santé, c'est-à-dire à partir de 2023 et jusqu'en 2027.

Plusieurs réunions sont à prévoir :

- Réunions de travail : rencontres avec les représentants des instances de démocratie en santé (3/4 réunions) ;
- Réunion de travail : élaborer le / les supports de communication et le plan de communication (soutien possible du service communication de Pontivy Communauté) ;
- Réunions d'étapes : état d'avancement du Contrat Local de Santé et de l'action (1 par an)

(Possibilité de mutualiser les réunions).

Les membres du groupe de travail souhaitent d'abord rencontrer les représentants des usagers afin de décider des informations à communiquer au grand public. Avec une fréquence des réunions du groupe de travail à prévoir tous les trois mois.

Prévoir dans une même réunion la présentation du Conseil Territorial de Santé (CTS) Cœur de Breizh et la Commission des Usagers (CDU) du Centre Hospitalier du Centre Bretagne (CHCB).